

1. *Débitrice*: **Scierie George SA**, Vers le Moulin,
1077 **Servion**

2. *Remarques*: A vous tous tiers intéressés.

Le président du tribunal de l'arrondissement de l'Est vaudois statuera en son audience du mercredi 10 mars 2004 à 13 h. 30, à Vevey, au Tribunal d'arrondissement, rue du Simplon 22, sur l'éventuelle homologation du concordat accordé le 11 août 2003 à Scierie George SA, représentée par Me Raymond Didisheim, avocat, à Lausanne.
Les créanciers intéressés peuvent se présenter à cette audience.

Tribunal d'arrondissement de l'Est Vaudois
1800 Vevey 1

(02128822)